

Savign'infos 2022

08 avril 2022

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

BENINCA Catherine
DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICIOLI Joachim
PORCHERET Gérard
de SAINT-ALBIN Philippe
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène

Absent excusé : Roger Jean-François pouvoir donné à Jean-Michel STAIGER

Secrétaire de séance : Martine SICCARDI



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie. La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé

Projets

Attribution marché travaux réaménagement mairie



Il y a eu des réponses pour les sept lots. La commission d'appel d'offres a étudié l'analyse effectuée par le maître d'œuvre et a fait des propositions pour retenir une entreprise par lot.

Le conseil municipal arrête définitivement la liste des entreprises et valide le plan de financement.

Les travaux doivent débuter en septembre prochain. Ils devraient durer 4 mois.

Plan de financement :

MONTANT DES TRAVAUX HT	195 389.83 E
SUBVENTION ETAT DETR	78 155.93 €
SUBVENTION C D 21	30 000.00 €
PARTICIPATION COMMUNALE	87233.90 €

Attribution marché travaux résidence seniors

Dans un contexte économique difficile (prix des matériaux en hausse importante, manque de fournitures..) l'appel d'offres ; en vue de retenir les entreprises pour effectuer les travaux, a été relancé plusieurs fois en raison du manque de réponse ou des propositions bien trop hautes. Après d'ultimes négociations, en ayant pris connaissance de l'analyse réalisée par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a soumis au conseil municipal une liste d'entreprises répondant aux caractéristiques de la consultation.



Globalement le montant total du marché n'est supérieur que de 4 % à la dernière estimation effectuée.

Le conseil municipal décide de mener à bien ce projet. Il arrête la liste des entreprises retenues et accepte le plan de financement proposé.

Plan de financement : RESIDENCE SENIOR LOGEMENTS (pas de récupération de la TVA)

MONTANT DES TRAVAUX TTC	1 552 150 €
SUBVENTION ETAT	510 503 €
PARTICIPATION COMMUNALE	1 041 647 €

Plan de financement : SALLE MULTIGENERATIONNELLE

MONTANT DES TRAVAUX TTC	322 750 €
SUBVENTION ETAT	96 825 €
SUBVENTION CD 21	96 825 €
PARTICIPATION COMMUNALE	129 100 €

BUDGET

L'ensemble des éléments du budget est présenté sur proposition de la commission des finances. La comptabilité de notre collectivité évolue selon les obligations légales avec un changement de nomenclature pour passer de la M14 à M57. Cette disposition entraîne des changements dans l'affectation des dépenses et des recettes. Dorénavant notre collectivité ne gèrera plus qu'un seul budget général.

Compte de gestion

Ce sont les documents comptables tenus par le trésorier qui gère notre collectivité. Il est le seul habilité sur prescriptions et justificatifs à procéder aux paiements des factures ou à l'encaissement des recettes.



Comptes administratifs (résultats comptables de l'année 2021)



LOCAL COMMERCIAL (savignien)

	Dépenses	Recettes	RESULTATS
Fonctionnement	139.12 €	5 985.27 €	5 793.15 €
Investissement	2 300.83 €	192.12 E	- 2 204.71 €
		RESULTATS	3 588.44 €

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes	RESULTATS
Fonctionnement	350 045.00 €	1 505 645.37 €	1 155 600.37 €
Investissement	261 546.82 €	201 664.56	- 59 882.26 €
		RESULTATS	1 095 718.11 €

Affectations résultats



Fonctionnement	Local commercial	Année 2021	5 793,15 €	
		Reporté au 31/12/2020	23 278,92 €	
	Budget général	Année 2021	1 155 600,37 €	
		Reporté au 31/12/2020	1 623 132,15 €	
		RESULTATS CUMULES	2 807 804,59 €	
Investissement	Local commercial	Année 2021	- 2 204,71 €	
		Reporté au 31/12/2020	0,00 €	
	Budget général	Année 2021	- 59 882.26 €	
		Reporté au 31/12/2020	30 483,76 €	
			RESULTATS CUMULES	- 31 603,21 €

Budget prévisionnel



Il a été établi en fonction des gros travaux qui sont engagés.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 250 766,00 €	3 250 766,00 €
Investissement	3 107 583,33 €	3 107 583,33 €

Vote du taux des taxes

La situation saine de nos finances publiques permet au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes locales. Le taux de la taxe foncier bâti de notre collectivité est bien inférieur à celui de nombreuses communes environnantes



- Taxe sur le foncier bâti (logement) reste au taux de : **25,45 %**
- Taxe sur le foncier non bâti (terres agricoles) : **31,19 %**

Cependant une augmentation de ces impôts sera effective car l'état a réactualisé les bases de la valeur locative d'un taux correspond à l'inflation constatée sur la dernière année de 3,4 %.

Toutes les décisions concernant le budget ont été votées par les membres du conseil municipal.

Travaux en cours

Plantations

Des arbres ont été plantés au clos des vergers, prunus et cerisiers fleurs au niveau des trottoirs ainsi que quelques fruitiers vers le terrain des résidences seniors.

Les plantations sur le lotissement route de Norges ont également été effectuées.



Défibrillateurs

Conformément à la prise de décision du conseil municipal, deux défibrillateurs ont été installés, l'un au niveau de la mairie et l'autre à l'entrée de la salle des fêtes.

Informations

Syndicat des eaux

Le budget a été voté et une augmentation du tarif de l'eau de 3 % a été décidée.

FIAFIAF

L'association foncière pour les chemins de contournement a voté le budget.

SMOM :

Le budget du SMOM (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères) a été voté, avec la prise en compte de l'augmentation des énergies. Une légère hausse sera appliquée sur le cout par habitant (+ 2€), il a été intégré au budget de la communauté de communes. Compte tenu de la valorisation des bases des valeurs locatives, cette augmentation n'aura pas d'incidence sur les ménages.

Il est à noter que le SMOM engendre des recettes sur la vente de certains matériaux déposés en déchèterie, mais en perd avec d'autres. Par exemple le SMOM paye pour traiter les déchets verts. Il est donc demandé à chaque habitant, avant de déposer en déchèterie son herbe de tonte ou autre, de vérifier s'il ne peut pas traiter le déchet sur son terrain (tonte mulching, bac de compostage ...). Il est a rappelé que le SMOM vend des composteurs à prix très attractif.

Informations courantes

Horaires travaux bruyants

Selon un arrêté préfectoral, Les travaux des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés en semaine que du lundi au vendredi de 8 à 19 h, samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19h et seulement de 10 à 12 h le dimanche et jours fériés. Cet arrêté ne concerne pas les entreprises qui peuvent travailler du lundi au samedi de 7 à 20 h.

Désherbage des trottoirs

Avec le beau temps qui arrive, les herbes repoussent. Les employés de mairie font leur maximum pour entretenir la commune. Il est demandé à tous les habitants de bien vouloir entretenir et désherber leurs trottoirs afin que notre village reste propre et agréable.

Chiens errants

Nous avons toujours des réclamations à la mairie sur la présence d'excréments de chiens devant des propriétés. Malgré plusieurs messages demandant la vigilance de certains propriétaires d'animaux, la situation demeure inchangée. Nous vous rappelons que les personnes ne respectant pas les mesures de propreté peuvent être verbalisés à hauteur de 35 € s'ils sont pris en flagrant délit. Des chiens divaguent à travers les rues du village et sur l'aire de loisirs. Les maîtres doivent être vigilants afin que leurs animaux restent à l'intérieur des propriétés. Par ailleurs lors de promenades, même à l'extérieur du village, les chiens doivent être tenus en laisse.

Objets trouvés

La mairie continue à recevoir des objets trouvés sur le territoire de la commune. Si vous avez égaré quelque chose, pensez à venir à la mairie

Démarchage téléphonique

L'état a mis en place une plateforme permettant de stopper les appels commerciaux. Après inscription vous pouvez indiquer votre numéro. Celui-ci sera bloqué dans les annuaires des services commerciaux sous 1 mois. La plateforme permet également de dénoncer les appelants ne respectant pas le cadre légal.

Pour plus d'information : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Manifestations et activités

Pâques

Le **lundi 18 avril à 11 h** : une chasse aux œufs au stade est organisée par le comité des fêtes, cette chasse sera suivie du verre de l'amitié. Venez vous retrouver pour partager un moment convivial

Christelle LOURY

24 avril après-midi à 15 h : Concert de Christelle LOURY à la salle des fêtes sur le thème « Piaf racontée et chantée ». Réservation conseillée au 06 78 25 96 22. Tarif : 15 €.

Marché gourmand

Le **samedi 4 juin à partir de 16h00** l'amicale de Savigny-en-Dijonnais organise un marché gourmand. Celui-ci réunira les différents Savigny de France et Suisse qui chacun vous permettra de découvrir leur produit du terroir. Nous aurons également la gastronomie Bourguignonne qui sera représentée ainsi que des stands de produits artisanaux.

En parallèle au marché, un village enfant et des animations musicales seront proposées. 3 groupes et un DJ pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit. Toutes les animations seront proposées gratuitement.

Les membres du conseil municipal vous souhaitent un joyeux week-end de Pâques

Prochain conseil municipal

Vendredi 20 mai 2022